

PCI ET LABEL «UNESCO», UNE COMBINAISON PAS NECESSAIREMENT GAGNANTE

1. L'immatériel : une notion encore méconnue et difficile à appréhender

a) Le problème de la définition du patrimoine dans le subconscient collectif

« Ces deux mots accolés, « patrimoine immatériel », de plus en plus souvent employés, produisent une impression de nouveauté, d'inédit, mais aussi frappent les esprits par l'étrangeté, voire l'invraisemblance de leur rapprochement, tant il est vrai qu'au pays de Mérimée ou de Viollet-le-Duc, le patrimoine semblerait ne devoir s'incarner que dans la pierre et être indissociable de la matière. »¹

Dans l'introduction de ce mémoire j'ai abordé la chronologie de la mise en place de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, et j'ai considéré son élaboration comme une sorte d'aboutissement d'une réflexion qui arrivait à maturité en 2003. « Aboutissement », en fait, n'est pas tellement le mot qui convient, car si l'adoption de la Convention en 2003 est l'étape ultime d'une longue bataille, elle est aussi le point de départ d'une nouvelle conception du patrimoine. Or, même avec l'officialisation de la pertinence de l'immatériel comme élément « patrimonialisable », faire changer les mentalités dans des pays où le patrimoine est inconsciemment encore très associé aux monuments historiques n'est pas chose aisée. En effet, comme le dit Françoise Choay, « *le concept de monument historique n'est pas seulement une sous-catégorie de celui de patrimoine, [...] mais il en a contaminé la constitution* »².

En France notamment, le mot patrimoine est pour beaucoup synonyme de châteaux, cathédrales ou autres monuments qui ont traversé les âges et témoignent du passé, suivi par le patrimoine naturel, qui fait appel à la contemplation et titille la corde sensible de chacun. Enfin, le patrimoine culturel immatériel est connu de très peu de personnes. Que signifie « patrimoine culturel immatériel » ? De quoi s'agit-il concrètement ? Qu'y met-on ? Si les

¹ HOTTIN, Christian. « Une nouvelle perception du patrimoine ». In *Le Patrimoine culturel immatériel*, dossier de Culture et Recherche n°116-117, printemps-été 2008.

² CHOAY, Françoise. *Le De re aedificatoria et l'institutionnalisation de la société* : conférence donnée le 29 mars 2005 à l'École d'architecture de Saint-Etienne ; suivi de « *Patrimoine : quel enjeu de société?* » : l'évolution du concept de patrimoine. Les Cahiers de l'École d'architecture de Saint-Étienne. Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006.

réponses à ces questions semblent claires pour les chercheurs qui ont construit la notion de patrimoine immatériel au cours des vingt dernières années, elles le sont moins pour les professionnels du patrimoine, les institutionnels, les citoyens en général... Les champs couverts par le patrimoine culturel immatériel sont finalement plus proches de l'idée que l'on se fait de la culture en général, dans le sens des productions artistiques et intellectuelles d'une société, que de celle que l'on se fait du patrimoine précisément, si l'on retient l'association quasi systématique aux monuments décrite plus haut. Ainsi, le concept de patrimoine culturel immatériel mûrit lentement chez ceux qui n'ont pas participé à son identification en tant qu'objet patrimonial. D'ailleurs, en 2001, quand la notion de patrimoine immatériel naissait à travers l'appellation de « chefs-d'œuvre », la France tardait à mettre en avant son patrimoine immatériel.

« *Au mieux on se renvoie la balle de ministère en ministère, de direction en direction et de service en service* »¹,

explique Chérif Khaznadar qui essayait à l'époque de constituer les dossiers de candidatures de la France. La notion de patrimoine culturel immatériel en France a mis un moment avant d'être intégrée dans les circuits institutionnels. Il a fallu attendre un changement d'équipe au sein de l'ancienne Mission du Patrimoine Ethnologique pour qu'enfin un regard neuf et dynamique « *saisisse l'importance de cette nouvelle approche du patrimoine* »².

L'avancée des réflexions et l'appropriation de la notion de patrimoine culturel immatériel est bien souvent au départ une affaire de personnes, d'individus, qui auraient plus ou moins d'affinités avec le concept. Aujourd'hui, avec le soutien du Ministère de la Culture, ce sont les professionnels du patrimoine, comme les conservateurs de musées, qui font la démarche de découverte et d'appropriation de la notion pour mieux la transmettre au grand public. La part des associations dans les démarches d'intégration de ce patrimoine dans les politiques publiques est aussi particulièrement importante.

Le patrimoine a beau être *stricto sensu* « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé pour trouver une valeur dans le présent* »³, il n'en reste pas moins que sa perception occidentale est étroitement liée aux monuments et sites, et que sa part immatérielle est une notion nouvelle qui est appropriée lentement. Cette lenteur dans l'évolution et l'adaptation des mentalités est un des premiers freins au succès d'une reconnaissance patrimoniale.

b) La Réunion dans l'imitation de la métropole

La notion de patrimoine est particulièrement récente à La Réunion, d'une part parce que l'Histoire de l'île est particulièrement jeune du fait qu'elle était inhabitée jusqu'en 1665, et d'autre part parce que les réunionnais ont longtemps vécu dans une précarité qui ne permettait pas vraiment le développement de réflexions autour du patrimoine⁴. Or, si la part bâtie du patrimoine est constituée principalement de quelques villas, monuments religieux

¹ KHAZNADAR, Chérif. « La relation de la France au patrimoine culturel immatériel ». In HOTTIN Christian (sous la coordination de). *Le Patrimoine culturel immatériel : Premières expériences en France*. Internationale de l'imaginaire n°25. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2011.

² *Ibidem*.

³ LEVY, Jacques, LUSSAULT, Michel. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, 2003.

⁴ JAUZE, Jean-Michel. « Quel patrimoine pour La Réunion ? ». In Gravari-Barbas, Maria, et Sylvie Guichard-Anguis. (sous la direction de) *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003.

ou vestiges d'usines sucrières, il faut se rendre compte que l'essentiel du patrimoine réunionnais est en fait bien plus immatériel que matériel.

Parallèlement, cet état de fait cohabite avec « *une culture du mépris pour le vernaculaire, la fascination pour la « métropole » ainsi qu'une réinvention ethnicisée de la tradition* »¹.

La culture du mépris pour le vernaculaire n'est pas une paranoïa des porteurs de projets en faveur du patrimoine oral et de La Réunion *lontan*². Gilbert Manès, dans *La culture réunionnaise y taque barreau*, défend la thèse d'une culture réunionnaise fille quasi uniquement de la culture française, apportée par les colons. Il cherche à évincer l'apport culturel des réunionnais d'origine africaine, indienne, chinoise... et qualifie le patrimoine vernaculaire réunionnais de « *culture misérabiliste* »³.

L'admiration pour la métropole a toujours existé, surtout au moment de la départementalisation, quand il s'est agit de tourner la page, de tordre le cou au passé esclavagiste et à la longue période d'engagisme⁴ qui a suivi, et qui n'était rien d'autre qu'une forme moderne d'esclavage. Cependant, aujourd'hui le fait que La Réunion soit une part entière et légitime de la France est un acquis qui ne risque pas d'être remis en question. Il est donc tout naturel que les réflexions sur ce qui constitue le patrimoine réunionnais spécifiquement puissent être abordées ouvertement. La Réunion est quelque part un peu comme une enfant adoptée, et le fait qu'elle recherche une part de son identité qu'elle connaît mal ne peut être qu'un enrichissement.

Or, aujourd'hui encore, l'admiration pour la métropole est très présente :

*« L'institutionnalisation du tiercé dans l'île depuis plus d'une décennie s'inscrit dans la même logique d'exportation continue de modèles métropolitains – parfois virtuels – dans un contexte socio-culturel où ils sont passablement décalés. »*⁵

En matière de patrimoine, le même phénomène s'observe : comment s'approprier la part prédominante d'un patrimoine lorsque celle-ci est immatérielle alors que la métropole et son riche patrimoine matériel reste encore inconsciemment un modèle ? Certains réunionnais en viennent à regretter de ne pas avoir plus de monuments historiques, et pour eux la forme immatérielle du patrimoine a une valeur moindre.

Cette dualité permanente entre une curiosité légitime pour une lecture différente de l'Histoire et l'inévitable reproduction des modèles proposés par la métropole limite considérablement l'appropriation de la part immatérielle du patrimoine à La Réunion.⁶

¹ VERGES, Françoise. « Mémoire et culture(s) à La Réunion ». In GHASARIAN, Christian (sous la direction de) *Anthropologies de La Réunion*. Paris, Éd. des archives contemporaines, 2008.

² « lontan » est un mot créole qui signifie « d'antan ».

³ MANES, Gilbert. *La Culture réunionnaise (y taque barreau)*. La Varangue., 2009.

⁴ L'engagisme désigne une période de l'Histoire de La Réunion au cours de laquelle des travailleurs étrangers (principalement indiens, chinois, africains ou malgaches) s'engageaient volontairement à venir travailler sur l'île en échange d'un petit salaire. L'engagisme a été l'alternative trouvée par l'administration pour couvrir les besoins de main d'œuvre dans les plantations sucrières après l'abolition de l'esclavage.

⁵ GHASARIAN, Christian. « La Réunion : acculturations, créolisation et réinventions culturelle ». In GHASARIAN, Christian (sous la direction de) *Anthropologies de La Réunion*. Paris, Ed. des archives contemporaines, 2008.

⁶ Cette constatation pourrait être faite, toute mesure gardée, pour d'autres départements d'Outre-mer qui auraient connus des processus de créolisation similaires.

2. Le PCI et la « concurrence » dans la recherche de « label »

a) Des formes de « concurrence » par méconnaissance des procédures UNESCO

Par un hasard imprévu, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel qui se voulait indicative, neutre, a été utilisée comme une liste honorifique. Les Etats préfèrent figurer sur la Liste représentative plutôt que sur une Liste de sauvegarde urgente, qui sous-entendrait qu'ils n'ont pas porté assez d'attention à leur patrimoine vivant. En France tout particulièrement, « *le malentendu sur la Liste représentative s'est rapidement amplifié [...], d'aucuns pensant qu'il s'agissait d'une liste équivalente à celle du patrimoine mondial et qu'y figurer serait un honneur et une reconnaissance* »¹.

Le fait qu'il n'y ait aucune limitation dans le nombre de candidatures sur la Liste représentative avait pour but de banaliser cette liste. Or, il s'est produit l'effet contraire. Aujourd'hui, l'UNESCO manquant cruellement d'effectifs pour examiner les dossiers très nombreux, il en résulte que les éléments immatériels du patrimoine sont en quelque sorte en concurrence entre eux, bien qu'à l'origine, la liste représentative n'ait absolument pas cette vocation.

De plus, dans l'imaginaire collectif, le patrimoine culturel immatériel, s'il est une forme de patrimoine reconnue par l'UNESCO, mène le même combat que les patrimoines culturels et naturels. Ils seraient donc d'une certaine manière en concurrence... En 2007, La Réunion s'était portée candidate pour l'inscription de ses paysages sur la Liste du patrimoine mondial. Le rejet de cette candidature avait laissé un goût d'échec amer. Quand le maloya a été inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, une petite inquiétude s'est montrée : l'UNESCO pourrait-elle reconnaître deux éléments sur un même territoire ? Les « Cirques, Pitons et Remparts » en passe d'être présentés une seconde fois ont-ils une chance d'être inscrits ? Le vendredi 2 octobre 2009, le Journal de l'île, un quotidien réunionnais, publiait un article intitulé « *Pas de compétition entre « Cirques, Pitons et Remparts » et maloya* », pour couper court aux idées reçues et expliquer clairement que la procédure d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est indépendante de celle de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel.

Il n'en reste pas moins que la popularité du patrimoine culturel immatériel peut être amoindrie par cet *a priori* « concurrence ».

b) Le PCI : un patrimoine pas toujours consensuel

Beaucoup de réunionnais ont découvert que le maloya était inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel bien après la date de cette inscription. En revanche, pour ce qui est de la labellisation des paysages du cœur de l'île, tous savaient qu'un dossier était en cours de montage. La communication autour du dossier « Cirques, Pitons et Remparts » a été incontestablement mieux réussie, et le caractère plus consensuel

¹ KHAZNADAR, Chérif. « Les dangers qui guettent la Convention de 2003 ». In *Le Patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient*. Internationale de l'imaginaire n°24. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2009.

d'un paysage naturel face à une pratique culturelle lourde d'un passé et d'une histoire difficiles y est pour beaucoup.

Les frontières du patrimoine culturel immatériel sont volontairement floues afin d'arriver au consensus de tous les Etats partie.

*« Le résultat est un texte qui peut être lu comme chacun le veut et donc acceptable par tous ».*¹

La Liste représentative se veut la plus ouverte possible pour qu'aucun Etat n'ait à faire de choix quant aux éléments à présenter, afin que les minorités ne soient pas oubliées. Il est donc possible de faire reconnaître un élément culturel qui ne concerne qu'une communauté restreinte, pour peu qu'il soit du patrimoine culturel immatériel. Les éléments qui ne concernent qu'une communauté restreinte sont bien souvent des éléments polémiques, ou du moins peu consensuels. A La Réunion, l'engouement pour le maloya est partagé par une part très majoritaire de la population. Pourtant, il existe encore aujourd'hui des non-dits plus ou moins conscients, et la reconnaissance de la part d'africanité des réunionnais n'est pas sans faire polémique. Le maloya est évidemment très en lien avec cette part d'africanité, et sa reconnaissance soulève inévitablement les questions de l'esclavage, de la recherche de l'identité réunionnaise, et de l'affirmation du métissage.

*«Le fait que le maloya ait été inscrit a été très très mal ressenti par un certain nombre de gens, qui ont accusé la MCUR² de privilégier la culture des noirs, la musique des noirs, la culture des parias, la culture de pauvre : c'est pas notre culture, notre culture c'est le séga³...»*⁴

Loin d'être consensuel donc, le maloya fait l'objet d'un déni de la part de certaines personnes :

*« Une légende est construite autour du maloya [...] présenté comme l'hymne de la Réunion, et sauvé de la vindicte des colonialistes par la lutte acharnée de quelques résistants cacochymes, inventés de toute pièce, dont on ira jusqu'à en décorer un en grandes pompes ».*⁵

Il semble que Gilbert Manès parle ici des cérémonies de remise du titre de *Zarboutan Nout Kiltir* (Arcboutant, pilier de notre culture). Personnellement, je partage plutôt l'avis de Françoise Vergès⁶, qui à l'inverse, estime que ces cérémonies sont une manière originale, inspirée du modèle japonais, de reconnaître publiquement ceux et celles qui se sont battus pour préserver ce qu'ils ont toujours su être une partie importante de leur culture et de leur identité, malgré les pressions de toutes parts.

« Et vous voyez ces gens qui se mettent à fondre en larmes parce qu'une institution reconnaissait leur existence. Mais c'était poignant ! A chaque fois,

¹ KHAZNADAR, Chérif. « Les dangers qui guettent la Convention de 2003 ». In *Le Patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient*. Internationale de l'imaginaire n°24. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2009.

² La MCUR (Maison des Civilisation et de l'Unité Réunionnaise) est l'entité qui a porté le dossier de candidature du maloya pour son inscription sur la Liste représentative du PCI.

³ Il existe pour certains une forme de rivalité entre le maloya et le séga, autre musique très présente à La Réunion, plus proche du quadrille, avec des sonorités beaucoup plus européennes. Si la question a pu m'occuper pendant mes recherches, j'ai pris le parti de ne pas développer ce point ici.

⁴ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

⁵ MANES, Gilbert. *La Culture réunionnaise (y taque barreau)*. La Varangue, 2009.

⁶ VERGES, Françoise. « Mémoire et culture(s) à La Réunion ». In GHASARIAN, Christian (sous la direction de) *Anthropologies de La Réunion*. Paris, Éd. des archives contemporaines, 2008.

les cérémonies Zarboutan c'était d'une émotion et d'un poignant absolument incroyable! [...] Parce que toute leur vie on leur avait dit que ce qu'ils faisaient n'avait aucun intérêt, aucune signification, que c'était rien du tout. C'est eux qui ont maintenu cette société, c'est eux !»¹

Ecrire que ces femmes et ces hommes aient été « *inventés de toute pièce* » montre à quel point il existe à La Réunion une négation, un rejet, d'une partie de l'Histoire par une fraction de la société.

De plus, il faut rappeler que le maloya a été l'instrument politique de l'opposition communiste qui réclamait l'autonomie dans les années 1970, quand Michel Debré était député de La Réunion. La connotation « gauchiste » ne l'a pas quitté, d'autant plus que son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel a été encouragée, si ce n'est initiée, par ce même parti communiste réunionnais.

Dans ces conditions, il est compréhensible que l'appropriation d'un patrimoine brûlant puisse être longue, et qu'on puisse lui préférer un patrimoine naturel qui met tout le monde d'accord, comme les « Cirques, Pitons et Remparts ».

3. Une convention qui laisse le PCI sans arme face aux aléas des inconstances politiques

a) Une évaluation tous les six ans...

Chérif Khaznadar explique que l'inscription sur la Liste représentative prévoit que l'Etat qui a présenté l'élément veille à sa bonne santé, et qu'il en rende compte à l'UNESCO tous les six ans². Il est difficilement possible de faire moins contraignant, et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la Liste représentative a autant de succès, car elle peut avoir une valeur honorifique sans que les Etats aient à s'engager financièrement.

« *Oui mais six ans c'est long* »³, rappelle-t-il en expliquant que les porteurs de projets et les responsables désignés ont le temps de changer durant toutes ces années, et qu'un suivi efficace est donc difficile.

b) ...pendant lesquels tout peut basculer d'un jour à l'autre

Une des grandes problématiques autour desquelles tourne la question du patrimoine culturel immatériel est la difficulté de protéger et valoriser des éléments vivants sans les figer, en leur permettant de continuer à évoluer. Sur l'île de La Réunion, une équipe de chercheurs a, avec le soutien de la Région Réunion, mis en place une méthodologie pour un musée du temps présent. L'idée était de donner à voir les processus de créolisation en cours à La Réunion, en proposant « *un équipement culturel dans une société où l'histoire jeune est celle d'une interculturalité forte [et en travaillant sur] les notions de musée, de culture, d'immatériel, [ainsi que] sur les cartographies alternatives du monde.* »⁴

¹ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

² KHAZNADAR, Chérif. « La relation de la France au patrimoine culturel immatériel ». In HOTTIN Christian (sous la coordination de). *Le Patrimoine culturel immatériel : Premières expériences en France*. Internationale de l'imaginaire n°25. Babel (Arles). Paris, Maison des cultures du monde, 2011.

³ *Ibidem*.

⁴ VERGES, Françoise. « Mémoire et culture(s) à La Réunion ». In GHASARIAN, Christian (sous la direction de) *Anthropologies de La Réunion*. Paris, Éd. des archives contemporaines, 2008.

L'espace en question devait porter le nom de « Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise », et devait comporter une partie muséale de 2500 m² dans un bâtiment de 9000m², sur un site de 22 hectares où il était prévu « à la fois une salle de conférence et de spectacle, un cinéma, de nombreux ateliers éducatifs, des espaces sous le bâtiment où les gens peuvent venir tout simplement jouer aux cartes, aux dominos, où l'on crée des jardins avec des plantes médicinales, où les enfants peuvent échanger des choses avec des vieilles personnes ».¹

En matière de muséologie, la MCUR était une « petite révolution »² qui avait éveillé la curiosité à l'échelle internationale dans le domaine de la valorisation de la culture immatérielle.

« [Le projet] avait un écho énorme dans le monde entier [...] A chaque fois que Françoise Vergès et moi-même étions amenés à le présenter un peu partout dans le monde, il recevait un écho favorable pour plein de raisons. D'abord parce que il proposait une alternative à une muséographie traditionnelle. Deuxièmement parce qu'il proposait une méthodologie pour la mise en scène de la culture immatérielle, et donc énormément de structures, d'organisations et de pays attendaient la réalisation de la MCUR, en particulier les pays du Sud, qui évidemment sont confrontés aux mêmes problèmes de mise en scène et de représentation de la culture immatérielle. Et puis évidemment, il y a aussi une grande attente en muséologie sur la participation des visiteurs, au sein de la production même. »³

Des personnalités comme Aimé Césaire, Chérif Khaznadar, Federico Mayor, Michel Collardelle ou encore Mickhaïl Gorbatchev avaient choisi de parrainer ce projet, et l'initiative avait été saluée par l'UNESCO. L'inscription du maloya sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel s'inscrivait dans le programme de la MCUR. Cette dernière devait donc être l'organe principal de valorisation du maloya.

Cependant, à La Réunion, le projet de MCUR a fait l'objet d'une grande polémique. Jugé avant-gardiste, ambitieux et nécessaire par certains, il était accusé de tous les torts par d'autres.

« A partir de là, je ne vous cache pas qu'il y a à La Réunion malgré tout une vieille, une longue tradition, je dirais, de réactions -réactionnaire au sens politique du terme- contre les cultures vernaculaires. Ben oui, on l'a bien vu, contre tout ce qui n'est pas Français. La campagne extrêmement violente, démagogique, virulent, contre la MCUR et Françoise Vergès, reposait entre autres sur une conscience très claire de ce que pouvait être la MCUR et de ce que cela remettait en question comme privilège, comme représentation du monde... Cette façon que la MCUR avait de « provincialiser » l'Europe, la France. Non pas rejeter, mais en faire une des provinces du monde, au même titre que les autres. »⁴

La polémique autour de la MCUR a été si grande qu'en 2010, lors des élections régionales, le leader politique en place depuis de longues années, et fervent défenseur du projet, dont il est l'initiateur, M. Paul Vergès, a été évincé. Le nouveau président de Région, M. Didier

¹ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

Robert, a annulé le projet, comme il l'avait annoncé dans sa campagne, alors que les travaux devaient commencer quelques mois plus tard.

La MCUR ne sera donc pas construite : que devient l'engagement qu'elle symbolisait ? Dans le dossier d'inscription du maloya sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, il est précisé qu'en matière de transmission et de valorisation du maloya, « *la future Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise, dont l'ouverture est prévue en 2011, a un rôle important à jouer* »¹.

Que deviennent les projets qu'elle avait pour la valorisation du maloya ?

*« A la MCUR, nous avons un projet qui est maintenant en « stand by » : un ouvrage de référence sur le maloya, un peu comme les livres sur le blues, ou sur le jazz, avec à la fois des études scientifiques, de l'iconographie, des témoignages, des interviews, des textes [...] et le projet le projet d'un film avec des interviews de 50 à 100 personnes qui pratiquent le maloya. Ils parlent de leurs pratiques, du maloya, du servis kabaré... C'est un film qui attend d'être monté. »*²

Le changement de majorité politique à la Région laisse beaucoup d'interrogations quant à la manière dont sera utilisée, valorisée, l'inscription du maloya sur la Liste représentative.

« *Un an et demi après l'inscription, nous sommes encore beaucoup dans la commémoration* », explique Guillaume Samson, ethnomusicologue responsable de la mission Observation au PRMA.

De plus, le changement de majorité change aussi la donne en matière de politique culturelle en général. Le Pôle Régional des Musiques Actuelles, qui avait vocation à être, avec la MCUR, un acteur important de la valorisation du maloya, est aujourd'hui en attente de nouvelles directives et de nouvelles lignes budgétaires.

*« Il reviendrait au Conseil Régional et au PRMA de monter cette politique de valorisation du maloya. Ca ne fait pas partie de leurs projets, ce que je trouve dommage »*³.

Une analyse des budgets que la Région alloue à la culture et des subventions qu'elle accorde aux différentes associations comme le PRMA pourrait être intéressante, mais il est trop tôt pour pouvoir en tirer des conclusions car la nouvelle équipe régionale n'est en place que depuis un an.

Cependant, il est à noter que le comité de valorisation du maloya⁴ n'existe plus aujourd'hui. Né à la suite de l'annonce de l'inscription, il travaillait à une programmation annuelle de conférences, d'expositions, de concerts, et à la création d'un site internet. Il était constitué de représentants du Conseil Général, de l'Etat, de l'IRT⁵, de l'AMDR⁶ et de la MCUR.

¹ Formulaire de candidature pour l'inscription sur la Liste représentative en 2009 – Le maloya.

² Propos recueillis au cours d'un entretien avec Carpanin Marimoutou.

³ *Ibidem*.

⁴ REUNITOO, «Un comité de valorisation du Maloya a été créé (08-12-2009)», in *Reunitoo.re* <http://www.reunitoo.re/tout-actu/ocean-indien/contents/articles-actu-ocean-indien-26311-reunitoo-actu-maloya-a-la-reunion.html>, Mai 2011.

⁵ IRT, ou Ile de La Réunion Tourisme, est le nom du Comité Régional du Tourisme de La Réunion.

⁶ L'ADMR est l'Association des maires de la Réunion.

De même, la DRAC de La Réunion, très intéressée par l'initiative d'une muséographie alternative pour l'immatériel, soutenait le projet avec enthousiasme, et ne peut aujourd'hui que respecter le choix de son abandon.

L'absence de portage politique fort sur un territoire semble être le frein le plus important aux actions de valorisations institutionnelles qui devraient découler naturellement de l'annonce d'une labellisation UNESCO.

CONCLUSION PARTIELLE

Nous avons vu que la valorisation du patrimoine culturel immatériel par la simple apposition du label « UNESCO » connaît plusieurs freins, souvent intrinsèques à la notion de patrimoine vivant et à la Convention de 2003.

En effet, l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel sur la Liste représentative est amenée à n'avoir qu'une résonance réduite car le grand public connaît peu et mal le patrimoine culturel immatériel. *A fortiori* à La Réunion, car les modèles métropolitains sont inconsciemment très ancrés dans les esprits, cette notion de patrimoine vivant peine à trouver sa place.

Par ailleurs, la reconnaissance d'un patrimoine n'est pas d'une grande aide dans les processus d'appropriation dès lors qu'il s'agit d'un élément qui symbolise des moments douloureux de l'Histoire, et dont la mise en patrimoine est alors peu consensuelle, comme c'est le cas du maloya.

Enfin, alors même que toutes les conditions pourraient, au prix de quelques efforts, être réunies afin que la labellisation « UNESCO » soit un tremplin pour la valorisation et la transmission d'un élément culturel, la force du portage politique reste un élément charnière dans l'issu de l'aventure.

L'abandon du projet de MCUR précise notre questionnement sur les effets du label « UNESCO » : ce label suffit-il à dynamiser le processus de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel malgré l'absence de portage politique fort sur le territoire ? En effet, la MCUR aurait pu établir et mettre en application un plan de gestion qui aurait permis de tirer profit au mieux de la reconnaissance internationale, en étant par exemple un relais et un appui pour les associations locales. Ensuite, en tant que « musée » où serait retracée l'Histoire de La Réunion, la MCUR aurait pu avoir un écho important non seulement pour les réunionnais mais aussi pour les touristes en visite, et son rôle dans la valorisation de l'île et de son patrimoine aurait été non négligeable. Si l'on peut comprendre que l'inscription du maloya sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité n'ait absolument pas de vocation touristique à la base, il est quand même difficile de croire qu'une fois inscrit, le maloya labellisé ne soit pas présenté dans les grandes manifestations touristiques, alors que le label UNESCO des Cirques, Pitons et Remparts est lui, amplement exploité. Et pourtant, l'exposition « La Réunion aux mille visages, aux mille paysages s'expose à Marseille »¹ mettait très mal en avant le maloya, à l'inverse des Cirques, Pitons et Remparts. De même, à la Foire internationale de Paris, La Réunion se présentait timidement sans mettre en avant l'intégralité de ses atouts². Il s'agit d'avoir une réflexion globale sur la stratégie touristique à adopter, et La Réunion est en train de faire ce travail. Il avait été initié avec le Schéma Régional de Développement

¹ L'exposition qui s'est tenue à Marseille les 29, 30 avril et 1er mai présentait l'IRT, ainsi que les principaux musées, comme la Maison du Volcan ou Stella Matutina, et proposait des produits régionaux à la vente. Le mot maloya figurait sur un seul poster. En questionnant la personne qui montait les panneaux d'exposition sur les Cirques, Pitons et Remparts, on apprend que le maloya ne bénéficiera pas de grands panneaux du même genre car il n'est pas inscrit à l'UNESCO...

² La Foire de Paris 2011 a été inaugurée le 28 avril. Un journaliste de Témoignages a visité le stand de La Réunion et explique sa déception dans un article présenté en annexe. S'il dénonce une certaine mollesse dans la stratégie de promotion de l'île, ce qu'il propose n'est pas nécessairement mieux, et montre à quel point l'image touristique de La Réunion reste à construire. A, H. « Quand Jacqueline Farreyrol se donne en spectacle... », in Témoignages, <http://www.temoignages.re/quand-jacqueline-farreyrol-se-donne-en-spectacle.49671.html>, Mai 2011.

et d'Aménagement Touristique (SRDAT) commencé en 2000, avec l'objectif symbolique d'accueillir un million de touristes à l'horizon 2020. Le tourisme est resté une priorité après le changement conseil régional, et 2010 était présentée comme « l'année du tourisme », ouvrant de nouvelles réflexions et dessinant de grands projets, comme l'agrandissement de l'aéroport ou la construction de nouveaux hôtels. La MCUR aurait eu toute sa place dans un programme de développement touristique large qui s'interroge aussi sur l'offre culturelle de La Réunion, et l'absence de portage politique pour ce projet pénalise spécifiquement bon nombre de catégories d'actions qu'elle aurait eu à charge de mener. Entre autres, des actions de valorisation et de transmission du maloya. N'ayant pas d'impulsion continue de la part des politiques, n'ayant pas d'organisme de gestion remplaçant la MCUR au moins sur la question du maloya, nous pouvons en déduire que les actions de valorisation observées sont des actions « spontanées », quelque part effets mécaniques primaires de la labellisation.